



**Conseil économique  
et Social**

Distr.  
GENERALE

TRANS/WP.15/AC.1/97  
17 décembre 2004

Original : FRANÇAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail du transport des marchandises dangereuses

Réunion commune de la Commission de sécurité du RID  
et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

(Berne, 7-11 mars 2005)

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SESSION \*/**

qui s'ouvrira le lundi 7 mars 2005 à 10 h 00  
au siège de l'Union postale universelle (UPU)  
4, Weltpoststrasse, Berne

---

\*/ Voir la lettre A 81-02/501.2005 de l'Office central des transports internationaux ferroviaires (OCTI).

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Election du Bureau
3. Citernes
4. Normes
5. Interprétation du RID/ADR/ADN
6. Harmonisation avec les Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses de l'ONU
7. Nouvelles propositions d'amendements au RID/ADR/ADN
8. Questions diverses
9. Adoption du rapport.

\* \* \*

#### NOTES EXPLICATIVES

##### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le premier point de l'ordre du jour provisoire concerne son adoption. La Réunion commune disposera également du rapport sur sa session d'automne 2004 tenue à Genève du 13 au 17 septembre 2004 (TRANS/WP.15/AC.1/96-OCTI/RID/GT-III/2004-A et additif 1).

Il convient de rappeler les points suivants :

- a) Les documents de la CEE-ONU (autres que les ordres du jour ou les rapports) portant la cote TRANS/WP.15/AC.1/ sont diffusés par l'OCTI en langue allemande sous la cote OCTI/RID/GT-III/ suivis du même numéro de document. Par souci d'économie, les documents ne seront pas disponibles en salle. Les délégués sont priés de se rendre à la réunion munis de leur exemplaire des documents;
- b) La documentation sera disponible sur le site web de la CEE-ONU ([www.unece.org/trans/danger/danger.htm](http://www.unece.org/trans/danger/danger.htm)) en anglais, français et russe;
- c) La Réunion commune souhaitera éventuellement, si nécessaire, qu'un groupe de travail spécial se réunisse parallèlement pour examiner les documents relatifs aux citernes (point 3), après examen de ce point en session plénière.

- d) La Réunion commune souhaitera éventuellement, si nécessaire, qu'un groupe de travail spécial se réunisse en dehors des heures de session plénière pour examiner les documents relatifs aux normes (point 4), conformément au mandat que la Réunion commune décidera.

## 2. ELECTION DU BUREAU

Conformément à l'usage, la Réunion commune élira un Président et un Vice-Président pour l'année 2005.

## 3. CITERNES

### Documents de référence

TRANS/WP.15/AC.1/96/Add.1	Rapport du Groupe de travail sur les citernes à la dernière session
TRANS/WP.15/AC.1/96, par. 49-66	Rapport de la Réunion commune à sa dernière session

### Documents à discuter

TRANS/WP.15/AC.1/2004/2 (Allemagne)	Dispositif de commande des obturateurs et organes de vidange
TRANS/WP.15/AC.1/2005/2 (Belgique)	Mesure transitoire pour le marquage des conteneurs-citernes
TRANS/WP.15/AC.1/2005/5 (Royaume-Uni)	Définition de la capacité d'un réservoir ou d'un compartiment de réservoirs
TRANS/WP.15/AC.1/2005/8 (UIC)	Codes-citernes pour certaines matières de la classe 3
TRANS/WP.15/AC.1/2005/16 (UIC)	Hierarchie des citernes
TRANS/WP.15/AC.1/2005/18 (UIC)	PMSA, Pression de calcul, pression d'épreuve
TRANS/WP.15/AC.1/2005/19 (Royaume-Uni)	Chapitre 3.2/8.4 –Transport de gaz liquéfiés dans des citernes
TRANS/WP.15/AC.1/2005/21 (Royaume-Uni)	Dispositifs de décompression d'urgence sur les citernes pour liquides inflammables
TRANS/WP.15/AC.1/2005/22 (Royaume-Uni)	Bandes de protection externes sur les citernes [Pour information ; ce document ne concerne que l'ADR]
TRANS/WP.15/AC.1/2005/25 (Royaume-Uni)	Epaisseur minimale des parois
TRANS/WP.15/AC.1/2005/30 (Belgique)	Pression maximale de service admissible

(6.7.2.1)

#### 4. NORMES

Aucun document n'a été soumis sous ce point.

#### 5. INTERPRETATION DU RID/ADR/ADN

TRANS/WP.15/AC.1/2005/1 (Belgique)	Mesure transitoire du 1.6.1.2
TRANS/WP.15/AC.1/2005/7 (UIC)	Mesure transitoire du 1.6.1.2
TRANS/WP.15/AC.1/2005/14 (Autriche)	Obligations de l'emballeur

#### 6. HARMONISATION AVEC LES RECOMMANDATIONS RELATIVES AU TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES DE L'ONU

##### Polluants aquatiques

TRANS/WP.15/AC.1/2003/56 et -/Add.2 (Section 2.3.5)	Rapport du Groupe de travail <u>ad hoc</u> sur l'harmonisation du RID/ADR/ADN avec les Recommandations de l'ONU
TRANS/WP.15/AC.1/94, par. 21-28	Rapport de la Réunion commune sur sa session d'automne 2003
ST/SG/AC.10/C.3/52, par. 86-103	Rapport du Sous-Comité d'experts de l'ONU sur sa session de décembre 2004
TRANS/WP.15/AC.1/2005/28 (Secrétariat)	Proposition d'harmonisation

#### 7. NOUVELLES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT AU RID/ADR/ADN

TRANS/WP.15/AC.1/2005/3 (AISE)	Quantités limitées (LQ19)
TRANS/WP.15/AC.1/2005/4 (EIGA)	Paragraphe 6.2.1.7.6
TRANS/WP.15/AC.1/2005/6 (Autriche)	Transports effectués par les services d'intervention
TRANS/WP.15/AC.1/2005/9 (Pays-Bas)	Epreuve de compatibilité chimique
TRANS/WP.15/AC.1/2005/10 (Italie)	Déclaration de conformité (document de transport)
TRANS/WP.15/AC.1/2005/11 (Autriche)	5.4.1.1.6.3
TRANS/WP.15/AC.1/2004/18 (Autriche)	
TRANS/WP.15/AC.1/2005/13 (Italie)	Information supplémentaire dans le document de transport (Disposition spéciale d'emballage PP1)
TRANS/WP.15/AC.1/2005/15 (Pologne)	Champ d'application des accords spéciaux
TRANS/WP.15/AC.1/2005/17 (UIC)	Lignes supplémentaires dans le tableau

(TRANS/WP.15/AC.1/96, par. 32-34)	
TRANS/WP.15/AC.1/2005/20 (Royaume-Uni)	Marquage des récipients à pression rechargeables
TRANS/WP.15/AC.1/2005/23 (AEGPL)	Intervalle d'inspection de 15 ans
TRANS/WP.15/AC.1/2005/24 (EBRA)	Piles usagées
TRANS/WP.15/AC.1/2005/27 (Allemagne)	Signalisation orange (5.3.2)
TRANS/WP.15/AC.1/2005/29 (Belgique)	Disposition spéciale 640
TRANS/WP.15/AC.1/2005/31 (Belgique)	Signalisation orange
TRANS/WP.15/AC.1/2005/32 (Espagne)	Obligation de sécurité du déchargeur
TRANS/WP.15/AC.1/2005/33 (AEGPL)	6.2.1.7.2

## 8. QUESTIONS DIVERSES

TRANS/WP.15/AC.1/2005/12 et -/Add.1 (France)	Forum sur le conseiller à la sécurité
TRANS/WP.15/AC.1/2005/26 (Autriche)	Transport de déchets (Accord spécial)
TRANS/WP.15/AC.1/2004/14 (Pays-Bas) et document informel INF.3 soumis à la session de septembre 2004	Relation entre la classification et les conditions de transport

## 9. TRAVAUX FUTURS

Une session d'un groupe de travail ad hoc de l'harmonisation du RID/ADR/ADN avec les Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses devrait se tenir à Genève (sans interprétation) du 23 au 25 mai 2005. La Réunion commune souhaitera éventuellement prévoir l'organisation de l'ordre du jour pour la session d'automne 2005 (Genève, 13 au 23 septembre 2005).

## 10. ADOPTION DU RAPPORT

Conformément à l'usage, la Réunion commune adoptera le rapport de sa session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

NOTA : La lecture du rapport, prévue pour le 11 mars, s'effectuera sans interprétation.

---